

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BREVET DES MÉTIERS D'ART SESSION 2024

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MARDI 18 JUIN 2024

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/13
Deuxième partie Géographie (8 points) ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	3/13 à 8/13 8/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	9/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 2406-FHG HGEMC 1	1/13

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : datez les événements suivants :

- Création du baccalauréat professionnel.
- Lois Auroux sur le droit du travail.
- Droit de vote à 18 ans.

Question 2 : définissez la notion de démocratie sociale.

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : justifiez l'affirmation suivante : « La chute du mur de Berlin marque un tournant dans les relations internationales depuis 1945. »

Question 4 : expliquez le rôle de la propagande pendant la Guerre froide à l'aide d'un exemple de votre choix.

Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer.

Capacités évaluées :

- Questionner des documents pour conduire une analyse géographique autour d'un projet d'aménagement lié au développement durable.
- Compléter le croquis d'un aménagement qui met en œuvre un objectif de développement durable.

SUJET

Le parc éolien en mer de Saint-Nazaire

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Avis délibéré n° Ae 2015-11 du 6 mai 2015 sur le projet de parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire [en ligne]. 2015. http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr [consulté le 22 août 2022].
Document 2	L'écho de la Presqu'île Guérandaise et de Saint-Nazaire. Loire-Atlantique : "l'impact visuel est indéniable", ce que pensent des éoliennes en mer les maires des communes concernées. 26 juillet 2022.
Document 3	D'après Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Éolien en mer. État des lieux des projets [en ligne]. 22 décembre 2023. https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer [consulté le 13 janvier 2024].

Document 1 : le projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire (2015).

« La France s'est fixée un objectif de 23 % de part d'énergies renouvelables dans sa consommation, traduit en pratique notamment par le développement de l'énergie éolienne à terre et en mer (ou « offshore »). Dans ce contexte, l'État a lancé un appel d'offres pour construire et exploiter un parc éolien offshore au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) à une distance de plus de 12 km des côtes. La société « Parc du Banc de Guérande » a remporté cet appel d'offres. Ce parc sera composé de 80 éoliennes d'une hauteur de 184 mètres et d'une puissance unitaire de 6 MW¹, ainsi que d'un poste électrique en mer.

L'État a confié à « Réseau de transport d'électricité » (RTE) la maîtrise d'ouvrage et la gestion du raccordement de ce parc éolien au réseau public de transport d'électricité au moyen de deux liaisons à 225 000 volts, sous-marines sur 33 km et souterraines sur 28 km, reliant le parc éolien au poste électrique qui sera créé sur la commune de Prinquiau. [...]

La définition actuelle du projet résulte d'une concertation ayant été conduite depuis plusieurs années par les pétitionnaires² auprès des acteurs locaux (élus, pêcheurs, associations, milieu économique...), incluant le débat public, organisé du 20 mars au 20 juillet 2013 par la commission nationale du débat public.

Les éoliennes prévues pour ce projet sont de type Haliade 150, fournies par Alstom. Le moyeu³ de cette éolienne culmine à 110 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer, le rotor³ a un diamètre de 150 mètres environ et la hauteur de l'éolienne en bout de pale³ atteint 184 mètres. Elles sont conçues pour commencer à fonctionner pour des vitesses de vent supérieures à 3 m/s⁴ et sont à pleine puissance dès 12 m/s. Elles s'arrêtent de tourner pour les vents de 25 m/s et plus. Leur vitesse de rotation est comprise entre 4 et 11,5 tours par minute, cette valeur représentant une vitesse de 324 km/h en bout de pale. Chaque éolienne comporte un balisage aérien au moyen de feux d'obstacles. Les 80 éoliennes sont disposées en sept lignes distantes d'environ 900 mètres les unes des autres. [...]

Une base de maintenance est prévue dans « un port proche du parc éolien », qui devrait être le port de La Turballe. »

Note :

1. MW : mégawatts.

2. Pétitionnaires : ce terme désigne ici les porteurs du projet de parc éolien offshore au large de Saint-Nazaire.

3. Moyeu, rotor, pale : pièces d'éoliennes.

4. m/s : mètres par seconde.

Source : Autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Avis délibéré n° Ae 2015-11 du 6 mai 2015 sur le projet de parc éolien en mer au large de Saint-Nazaire [en ligne]. 2015. <http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr> [consulté le 22 août 2022].

Document 2 : l'avis des maires de Guérande et du Croisic (2022).

« **Nicolas Criaud, maire de Guérande** : « L'impact visuel est indéniable mais c'est le prix à payer pour bénéficier d'énergies renouvelables et donc pour faire face à l'urgence climatique. C'est un outil indispensable pour lutter contre le dérèglement climatique avec des conséquences bien moindres sur l'environnement, la santé ou la sécurité. Les énergies renouvelables, et notamment les éoliennes en mer, sont les énergies les plus vertes qui nous permettront d'opérer une vraie transition énergétique respectueuse de la planète. Avec 20% de la consommation énergétique du Département de la Loire-Atlantique couverte par ce projet de parc éolien, je ne peux que le soutenir. Je suis pour un mix énergétique qui allie à la fois le nucléaire et les énergies renouvelables car aucune technologie ne pourra répondre seule au défi de la transition énergétique. Au niveau de Cap Atlantique¹, tous les élus communautaires ont approuvé le Plan Climat Air Énergie² pour réduire de 20 % en 2030 et 50 % en 2050 les consommations d'énergie, réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles, atteindre la neutralité carbone en 2050 et multiplier par trois la production d'énergies renouvelables d'ici 2030. Le parc éolien du banc de Guérande s'inscrit dans les engagements que les élus de Cap Atlantique ont unanimement pris. » [...]

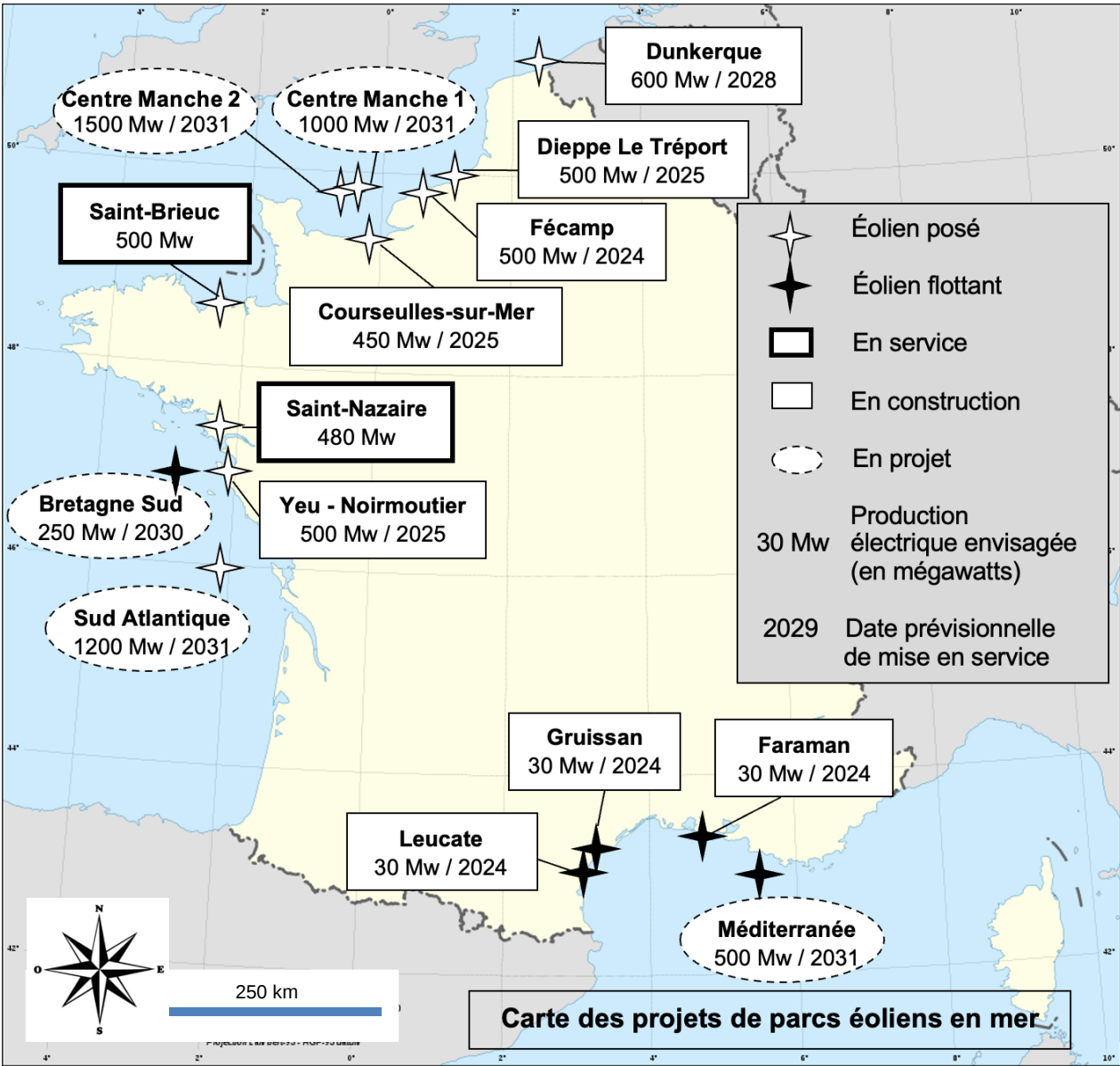
Michelle Quellard, maire du Croisic : « Notre côte n'a plus rien de sauvage. Nous avons réhabilité notre tour de côte, mais la vue que l'on en a a bien changé... ». L'horizon face mer est « obstrué » par un site de 78 km², « alors que Le Croisic ne représente un territoire que de 4,5 km² et celui du Pouliguen de 22 km² ». Malgré cela, le maire dit faire « contre mauvaise fortune bon cœur. Les enjeux environnementaux sont d'autant plus d'actualité, dans un contexte économique que l'on connaît et avec la crise de l'énergie liée à la guerre en Ukraine. On ne peut se passer d'une ressource éolienne. » Elle déplore cependant, comme ses homologues, que l'impact soit autrement plus fort qu'annoncé... »

Notes :

1. Communauté d'agglomérations de la Presqu'île de Guérande – Atlantique, regroupant 15 communes.
2. Planification d'une politique de développement durable au niveau des collectivités.

Source : L'écho de la Presqu'île Guérandaise et de Saint-Nazaire. Loire-Atlantique : "l'impact visuel est indéniable", ce que pensent des éoliennes en mer les maires des communes concernées. 26 juillet 2022.

Document 3 : les projets éoliens en mer en développement sur les façades maritimes françaises à l'horizon 2030.



Source : D'après Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Éolien en mer. État des lieux des projets [en ligne]. 22 décembre 2023. <https://www.ecologie.gouv.fr/eolien-en-mer> [consulté le 13 janvier 2024].

QUESTIONS

Question 1 : localisez et situez, en quelques lignes, le parc éolien de Saint-Nazaire aux échelles nationale et locale. (Document 3 et annexe 1)

Question 2 : recopiez le tableau suivant sur votre copie et complétez-le afin de repérer les principaux acteurs du projet de parc éolien en mer de Saint-Nazaire. (Document 1)

Porteur du projet	
Maître d'ouvrage et gestionnaire	
Acteurs consultés	

Question 3 : complétez le croquis (**ANNEXE 1 page 8/13 à rendre avec la copie**) à partir de la légende proposée et du document 1.

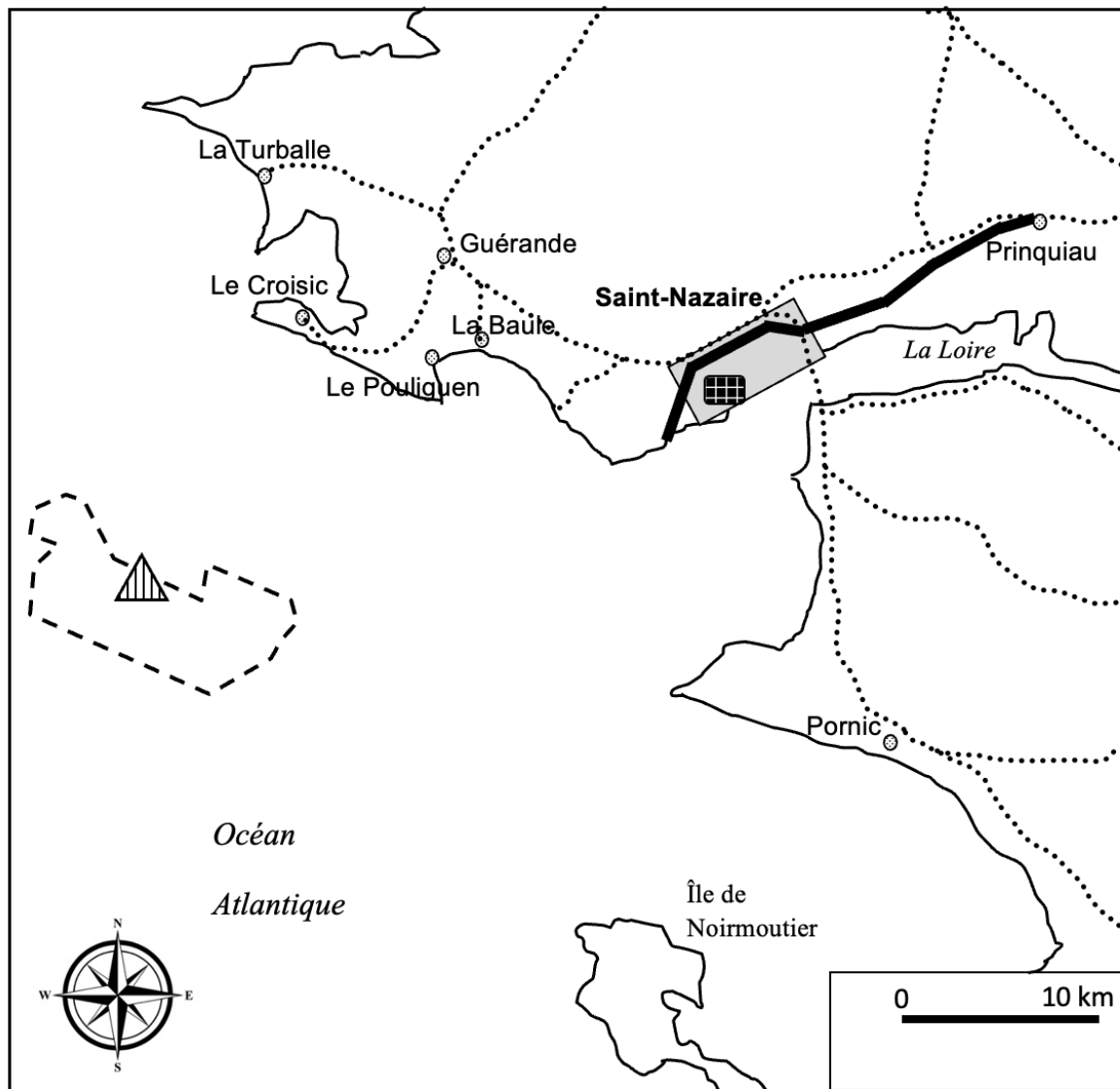
Question 4 : identifiez le conflit d'usage mis en avant par les maires de Guérande et du Croisic à propos du parc éolien en mer. (Document 2)

Question 5 : présentez la place prise par la filière de l'éolien en mer dans la politique énergétique française. (Document 3)

Question 6 : justifiez l'affirmation suivante : « *La France aménage les territoires en répondant aux objectifs de développement durable* » dans un texte d'une dizaine de lignes. Vous vous appuyerez sur l'exemple du parc éolien en mer de Saint-Nazaire ou tout autre exemple de votre choix.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

Croquis du parc éolien en mer de Saint-Nazaire



Légende :

	Zone d'implantation des éoliennes		Ville de Saint-Nazaire
	Poste électrique en mer		Principaux axes routiers
	Poste électrique terrestre (mise en réseau)		Hub logistique/assemblage des éoliennes
	Liaisons électriques sous-marines		Base d'exploitation et de maintenance
	Liaison électrique souterraine		

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Compétences évaluées :

- *Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.*
- *Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.*
- *Respecter autrui et la pluralité des points de vue.*

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, liberté d'expression, démocratie, pluralisme, responsabilité...

SUJET

Le vote en ligne

Le vote en ligne n'est pas autorisé en France aux élections politiques. Cependant, certains souhaitent son utilisation.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Mission d'information de la commission des lois du Sénat. Dossier de presse : le vote à distance, à quelles conditions ? Rapport de la mission d'information [en ligne]. 1 ^{er} décembre 2020. www.senat.fr [consulté le 1 ^{er} octobre 2022].
Document 2	D'après Leclerc Émile (Institut de sondages Odoxa). Les Français et le vote en ligne [en ligne]. 21 avril 2022. www.odoxa.fr [consulté le 1 ^{er} octobre 2022].
Document 3	Mickaël Bosredon. Présidentielle 2022 : « Les citoyens ont évolué, il faut inventer une nouvelle forme d'expression »... Le vote électronique solution à l'abstention ? [en ligne]. 13 avril 2022. www.20minutes.fr [consulté le 1 ^{er} octobre 2022].

Document 1 : les conditions pour l'utilisation du vote en ligne selon une mission d'information de la commission des lois du Sénat.

« Cinq conditions doivent être réunies pour mettre en place une plateforme de vote en ligne.

Condition n° 1 : Se prémunir contre les cyberattaques

La menace est double : des hackers peuvent altérer le système de vote et des puissances hostiles peuvent prétendre avoir modifié les résultats, en répandant de fausses informations [...]

Condition n° 2 : S'assurer de l'identité des électeurs

Le vote par Internet doit garantir avec certitude l'identité de l'électeur et l'absence de "pressions" extérieures, ce qui n'est pas encore le cas en l'état des technologies [...]

Condition n° 3 : Garantir l'accessibilité de la plateforme de vote

La plateforme de vote par Internet doit être accessible à tous les électeurs, ce qui nécessite de "fiabiliser" les coordonnées électroniques de l'ensemble des inscrits. S'agissant des Français de l'étranger, 14,5 % des électeurs n'ont pas communiqué leur adresse électronique et ne peuvent donc pas voter par Internet. Les conditions d'accès à Internet constituent une difficulté supplémentaire pour le vote en ligne : alors que certains territoires se situent toujours en "zone blanche", 14 millions de Français ne veulent pas ou ne peuvent pas utiliser le numérique.

Condition n° 4 : Prendre acte de la suppression du rituel républicain

Lorsqu'ils votent par Internet, les électeurs n'ont plus accès au rituel républicain du passage dans le bureau de vote. [...]

Condition n° 5 : Assurer la transparence des résultats

Le vote par Internet facilite et accélère le dépouillement : il suffit de clôturer le scrutin et d'activer les "clefs de déchiffrement" pour obtenir les résultats. Il évite également les bulletins nuls, les électeurs conservant la possibilité de voter "blanc". La majorité des personnes entendues par la mission d'information se sont toutefois inquiétées du manque de transparence de cette modalité de vote : l'absence de bulletins de vote "papier" peut clairement alimenter les soupçons de fraude. » [...]

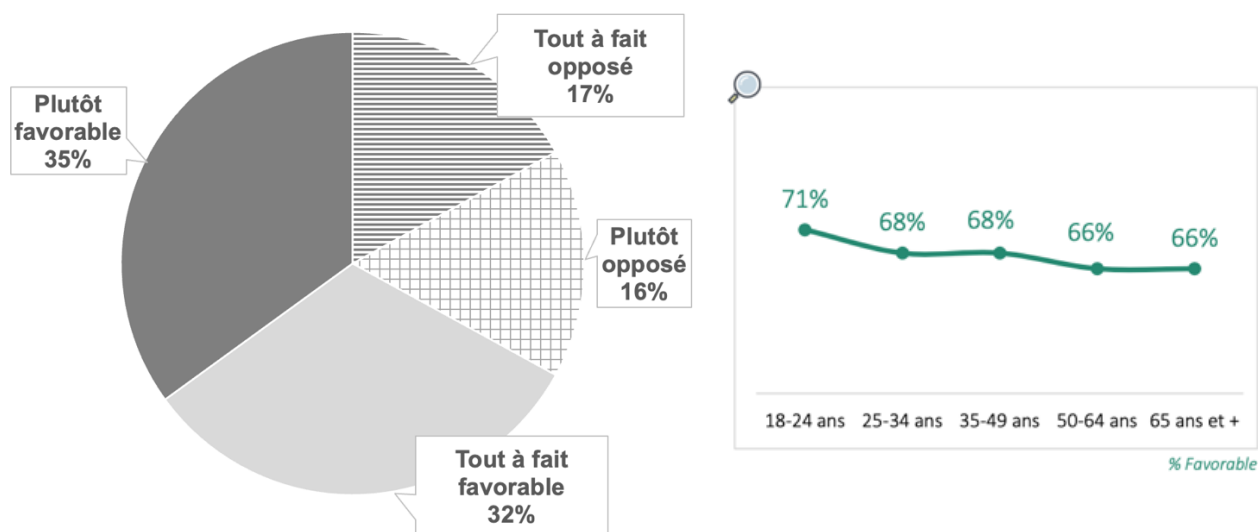
Source : Mission d'information de la commission des lois du Sénat. Dossier de presse : le vote à distance, à quelles conditions ? Rapport de la mission d'information [en ligne]. 1^{er} décembre 2020. www.senat.fr [consulté le 1^{er} octobre 2022].

Document 2 : les Français et le vote en ligne.

Enquête réalisée par internet les 5 et 6 avril 2022 auprès de 1005 Français représentatifs de la population française âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon est assurée par la méthode des quotas appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, niveau de diplôme et profession de l'interviewé.

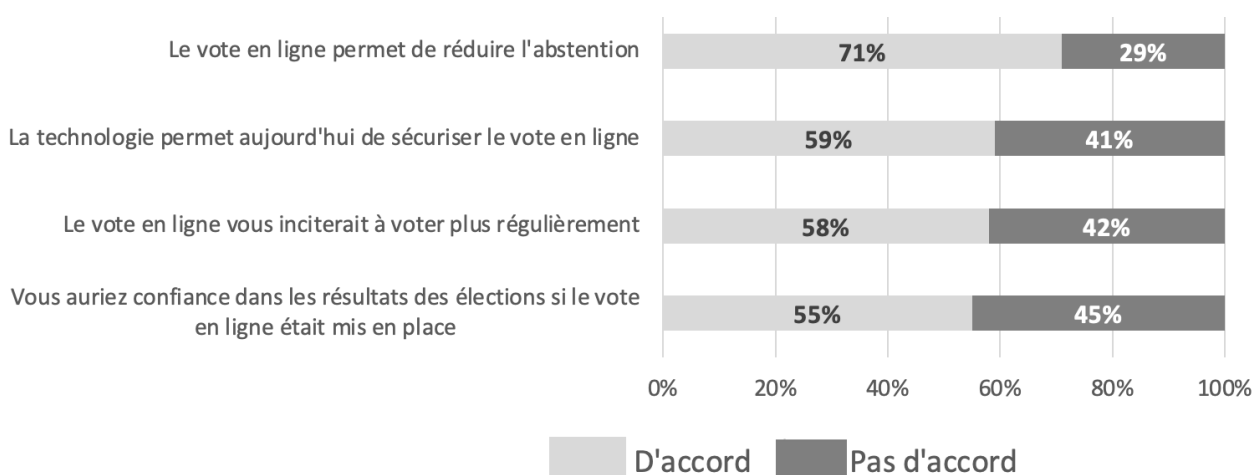
Approbation de la mise en place du vote en ligne

Seriez-vous favorable ou opposé à la mise en place du vote en ligne, c'est-à-dire la possibilité pour les électeurs de choisir entre voter en bureau de vote ou par internet ?



Approbation des différentes affirmations concernant le vote en ligne

Et pour chacune des affirmations suivantes à propos du vote en ligne, dites-nous si vous êtes d'accord ou pas d'accord.



Source : D'après Leclerc Émile (Institut de sondages Odoxa). Les Français et le vote en ligne [en ligne]. 21 avril 2022. www.odoxa.fr [consulté le 1^{er} octobre 2022].

Document 3 : la commune de Bruges (Gironde) teste le vote en ligne.

« [...] Les prémices du vote électronique ? La ville de Bruges, dans la banlieue de Bordeaux, vient d'organiser une consultation citoyenne en ligne, avec la plateforme Civic Power, association qui milite pour le vote en ligne et qui propose des solutions de vote mobile sécurisées pour les entreprises, les associations ou les collectivités, notamment via sa start-up bordelaise Votelab.

L'équipe municipale de cette commune de 18.000 habitants a fait de la démocratie citoyenne "un axe fort" de son mandat, explique la première adjointe Isabelle Desbordes. "En plein milieu de la crise sanitaire, nous avons opté pour une consultation en ligne dans le but de nous aider à rédiger le schéma directeur de nos équipements sportifs, poursuit l'élue. Il nous fallait un système qui allie la simplicité d'usage, à la solidité technologique, pour que les résultats soient incontestables. "

Organisée en septembre dernier, la consultation a touché 547 personnes. Dix fois plus qu'une consultation ordinaire pour ce genre de sujets. "Le but était d'organiser ensuite des ateliers participatifs qui ont eu lieu début mars, et où nous avons eu une quarantaine de personnes." Un chiffre pas forcément impressionnant, mais "nous avons attiré un public qui ne serait pas venu spontanément", se réjouit Isabelle Desbordes [...]

"La sécurité, l'intégrité et la transparence du vote, sont les éléments-clés d'un scrutin, martèle Jean-Sébastien Suze. Et le risque est plus important quand il s'agit d'une élection avec un enjeu politique, que pour choisir la couleur d'un mobilier urbain." "C'est pourquoi nous avons travaillé sur une urne décentralisée et transparente, via la blockchain¹, ajoute le président de Civic Power Christophe Camborde. Tous les votes sont visibles en temps réel, et ils sont évidemment anonymisés. Quand vous avez voté, on vous remet un QR Code qui permet de vérifier le contenu de votre vote." [...]

L'objectif de cet écosystème est de participer à la mise en place du vote électronique, qui n'est pas autorisé à ce jour en France, hormis quelques exceptions notamment pour les votants à l'étranger. [...]

Au premier tour de la présidentielle l'abstention chez les moins de 34 ans a atteint 46 %, alors qu'elle était à 30 % en 2017. "Nous voulons trouver les moyens, avec les outils digitaux, de récupérer ceux qui sont en colère et qui s'expriment en étant des "haters"² sur les réseaux sociaux, comme le fait l'appli *Elyze* [un comparateur de programmes des candidats à destination des jeunes] avec qui on collabore également. Les citoyens ont évolué, il faut inventer une nouvelle forme d'expression du vote". [...]

Note :

1. Blockchain : Technologie de stockage et de transmission d'informations offrant des garanties de transparence et de sécurité.
2. Haters : Internauts qui publient des commentaires malveillants ou haineux sur les réseaux sociaux.

Source : Mickaël Bosredon. Présidentielle 2022 : « Les citoyens ont évolué, il faut inventer une nouvelle forme d'expression »... Le vote électronique solution à l'abstention ? [en ligne]. 13 avril 2022. www.20minutes.fr [consulté le 1^{er} octobre 2022].

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 2406-FHG HGEMC 1	12/13

QUESTIONS

Question 1 : expliquez le rôle du Sénat dans la réflexion sur le vote en ligne. (Document 1)

Question 2 : identifiez les conséquences possibles du vote en ligne sur la participation électorale. (Documents 2 et 3)

Question 3 : les obstacles sur le vote en ligne identifiés par le Sénat sont-ils confirmés par l'expérience de la commune de Bruges ? Justifiez votre réponse. (Documents 1 et 3)

Question 4 : expliquez l'affirmation soulignée dans le document 3 : « Les citoyens ont évolué, il faut inventer une nouvelle forme d'expression du vote ». (Documents 1, 2 et 3)

Question 5 : vous participez à un débat sur les moyens permettant d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. Exposez votre point de vue dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.